

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

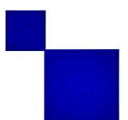
#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Pierre

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri  
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Franclet donnant pouvoir à Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 2023-X-20 du 19 octobre 2023

### PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE 2024

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale du 12 octobre 2023,

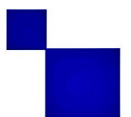
Vu le rapport de son président,

La cinquième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- FIXE à 8 338 327 euros, répartis selon le tableau joint en annexe 3, le montant total des dotations initiales de fonctionnement des collèges publics de la Seine-Saint-Denis, après réfaction, au titre de l'année 2024 ;

- FIXE à 1 268 000 euros le montant de la provision pour dotations complémentaires et subvention de fonctionnement 2024 (950 000 euros pour le transport EPS) à inscrire au budget 2024 ;



- PRÉCISE que les dotations initiales des collègues seront payées en deux fois, 50 % du besoin de fonctionnement (avant application des réfections) étant versé au premier trimestre 2024 et le solde au cours du troisième trimestre cette même année selon le tableau joint en annexe 2.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*